PERSPECTIVE(S)

CABINET DE CONSEIL RSE

Les ESRS expliqués aux PME

Les 12 normes European Sustainability Reporting Standards décryptées standard par standard : ce qu'elles couvrent, les indicateurs à collecter, ce que vos clients grands groupes vont vous demander et comment vous préparer concrètement

Gratuit | 12 standards ESRS | Indicateurs pratiques | Calendrier CSRD inclus

2026

perspectives-conseil.eu

INTRODUCTION

Pourquoi les ESRS concernent votre PME

Les European Sustainability Reporting Standards (ESRS) sont les 12 normes européennes de reporting développement durable, adoptées par la Commission en 2023 dans le cadre de la directive CSRD. Elles définissent précisément comment les entreprises soumises doivent mesurer, présenter et vérifier leurs impacts, risques et opportunités RSE.

Si votre PME n'est pas directement soumise à la CSRD, elle l'est indirectement : dès que l'un de vos clients grands comptes publie son rapport CSRD, il doit y intégrer des données RSE sur ses fournisseurs (ESRS S2 — Travailleurs de la chaîne de valeur). Vous recevrez des questionnaires structurés selon ces normes. Ne pas être capable d'y répondre, c'est risquer le déréférencement.

ARCHITECTURE DES 12 STANDARDS

ESRS 1 — Exigences générales | **ESRS 2 — Informations générales** | **E1 Changement climatique**

E2 Pollution | **E3 Eau** | **E4 Biodiversité** | **E5 Économie circulaire** | **S1 Personnel propre**

S2 Chaîne de valeur | **S3 Communautés** | **S4 Consommateurs** | **G1 Gouvernance**

Les standards ESRS 1 et 2 sont transversaux et s'appliquent à toutes les entreprises. Les standards thématiques (E, S, G) s'appliquent selon une analyse de double matérialité : l'entreprise détermine quels enjeux sont significatifs au regard de ses impacts et de ses risques financiers. En pratique, E1, S1 et G1 sont quasi-universellement matériels.

> **Le principe de double matérialité**
> Un enjeu est retenu pour le reporting dès qu'il est matériel dans au moins une de ces deux dimensions :
> • Matérialité d'impact : l'entreprise a des impacts positifs ou négatifs significatifs sur la société ou l'environnement
> • Matérialité financière : l'enjeu génère des risques ou opportunités financières significatives pour l'entreprise

ESRS 1 — Exigences générales

ESRS 1 — OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ENTREPRISES SOUMISES À LA CSRD

Le cadre conceptuel du reporting de durabilité

CE QUE CE STANDARD DÉFINIT

ESRS 1 pose l'architecture et les principes fondamentaux qui s'appliquent à tous les autres standards. Il définit la notion de double matérialité (impact + finance), les horizons temporels du reporting (court terme : moins de 1 an, moyen terme : 1 à 5 ans, long terme : plus de 5 ans), le périmètre de reporting (entité, groupe, chaîne de valeur amont et aval) et les modalités de présentation. Il précise également comment articuler les ESRS avec les autres cadres internationaux (GRI, TCFD, SDGs, Pacte mondial).

PRINCIPE CLÉ : LA CHAÎNE DE VALEUR

ESRS 1 impose d'inclure les impacts et risques tout au long de la chaîne de valeur — amont (fournisseurs, matières premières) et aval (distribution, utilisation, fin de vie). C'est ce principe qui justifie que vos clients grands groupes vous demandent des données RSE : vos pratiques font partie de leur périmètre de reporting.

EXIGENCES DE VÉRIFICATION

Le rapport de durabilité CSRD sera soumis à un audit externe :

• 2025–2028 : assurance limitée (examen de plausibilité)

• À partir de 2028 : assurance raisonnable (niveau proche de l'audit comptable)

Cela signifie que les données que vous transmettez à vos clients pourront être soumises à vérification.

CE QUE VOS CLIENTS VOUS DEMANDERONT

Ils vérifieront que vous comprenez le cadre ESRS et que vous pouvez documenter vos impacts RSE. La question typique : "Avez-vous réalisé une analyse de matérialité ? Quels sont vos enjeux RSE significatifs ?"

COMMENT SE PRÉPARER

1. Dresser la liste de vos impacts RSE les plus significatifs (positifs et négatifs)
2. Identifier vos principaux risques et opportunités liés à la durabilité
3. Commencer à documenter cette analyse — même informellement — pour pouvoir répondre aux questionnaires clients

ESRS 2 — Informations générales

ESRS 2 — SEUL STANDARD INTÉGRALEMENT OBLIGATOIRE (PAS D'EXEMPTION MATÉRIALITÉ)

La colonne vertébrale du rapport CSRD

CE QUE CE STANDARD COUVRE

ESRS 2 organise les informations générales obligatoires en 4 blocs indissociables, applicables à toutes les entreprises soumises à la CSRD, quel que soit leur secteur ou leur taille.

BLOC GOV — GOUVERNANCE

Qui pilote les enjeux de durabilité dans l'organisation ? Le conseil d'administration est-il informé et formé aux risques RSE ? Quels sont les processus de prise de décision ? La rémunération des dirigeants est-elle liée à des objectifs RSE ?

BLOC SBM — STRATÉGIE & MODÈLE D'AFFAIRES

Comment les enjeux de durabilité impactent-ils le modèle d'affaires, la stratégie et la chaîne de valeur ? L'entreprise a-t-elle un plan de transition climatique ou RSE intégré à sa stratégie globale ?

BLOC IRO — IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Processus d'identification et d'évaluation des impacts (positifs/négatifs, réels/potentiels), des risques (physiques, de transition, légaux, de réputation) et des opportunités RSE. Résultats de l'analyse de double matérialité.

BLOC MDR — MÉTRIQUES & OBJECTIFS

Indicateurs clés de performance RSE, objectifs chiffrés et horizon temporel. Politiques mises en place et actions en cours pour atteindre ces objectifs.

INDICATEURS CLÉS À COLLECTER DÈS MAINTENANT

- Nom et fonction du responsable RSE dans l'organisation
- Principaux enjeux RSE identifiés (au moins 3 impacts et 3 risques)
- Objectifs RSE formalisés (même partiels) avec indicateurs de suivi
- Politiques RSE existantes (environnement, achats responsables, RH...)

CE QUE VOS CLIENTS VOUS DEMANDERONT

"Qui est responsable RSE dans votre organisation ?" — "Avez-vous des objectifs RSE chiffrés ?" — "Quels sont vos 3 principaux impacts RSE ?" — "Avez-vous une politique RSE formalisée ?"

E1 — Changement climatique

E1 — LE STANDARD LE PLUS UNIVERSELLEMENT DEMANDÉ PAR LES DONNEURS D'ORDRE

Émissions GES, plan de transition et résilience climatique

CE QUE CE STANDARD COUVRE

E1 est structuré en 3 volets : (1) Atténuation du changement climatique — réduction des émissions de GES selon les scopes 1, 2 et 3 du Greenhouse Gas Protocol ; (2) Adaptation au changement climatique — évaluation des risques physiques (inondations, canicules, sécheresses, montée des eaux) sur les actifs et les opérations ; (3) Énergie — consommation totale d'énergie, mix énergétique et part des énergies renouvelables. Un plan de transition climatique formalisé est exigé, décrivant comment l'entreprise atteindra ses objectifs de réduction alignés sur 1,5°C.

INDICATEURS OBLIGATOIRES À COLLECTER

- Émissions GES scope 1 (tCO,e) — sources directes sous contrôle de l'entreprise
- Émissions GES scope 2 (tCO,e) — énergie achetée (électricité, vapeur, chaleur)
- Émissions GES scope 3 (tCO,e) — si matériel : achats, transport, déplacements, fin de vie
- Intensité carbone (tCO,e / million € de chiffre d'affaires)
- Objectif de réduction carbone (% de réduction vs année de référence, horizon)
- Consommation totale d'énergie (MWh) et part renouvelable (%)

CE QUE VOS CLIENTS VOUS DEMANDERONT

"Avez-vous réalisé un bilan carbone (scope 1 & 2 minimum) ?" — "Quel est votre objectif de réduction carbone et sur quel horizon ?" — "Avez-vous un plan de transition climatique formalisé ?" — "Quelle est votre consommation d'énergie renouvelable ?"

COMMENT SE PRÉPARER EN 4 ÉTAPES

1. Réaliser un bilan carbone simplifié (outil gratuit Bilan Carbone ADEME ou prestataire spécialisé)
2. Identifier vos 3 principaux postes d'émission et leur poids relatif
3. Fixer un objectif de réduction réaliste (-X% d'ici YYYY) et le documenter
4. Lister les actions en cours : efficacité énergétique, énergie renouvelable, mobilité durable

E2 à E5 — Autres enjeux environnementaux

Ces quatre standards s'appliquent selon les résultats de l'analyse de double matérialité. E1 (changement climatique) est quasi-universel ; E2 à E5 concernent plus spécifiquement certains secteurs d'activité. Même si votre client ne vous les demande pas directement, les connaître vous permet d'anticiper les évolutions réglementaires.

E2 — POLLUTION

Émissions dans l'air, l'eau et les sols

Couvre les émissions de polluants atmosphériques (NOx, SOx, particules fines), de micropolluants dans les eaux et de contaminants dans les sols. Inclut les substances préoccupantes (REACH) et les produits chimiques dangereux. Particulièrement matériel pour : industrie chimique, traitement de surface, agroalimentaire, impression, automobile. Indicateurs clés : quantité de polluants émis par type et milieu, substances préoccupantes utilisées en kg, incidents de pollution déclarés.

E3 — EAU ET RESSOURCES MARINES

Consommation, stress hydrique et écosystèmes aquatiques

Évalue l'utilisation de l'eau (prélèvements, consommation nette, recyclage), la localisation des sites en zones de stress hydrique et les impacts sur les écosystèmes marins et aquatiques. Matériel pour : agroalimentaire, textile et habillement, boissons, papier-carton, industrie pharmaceutique. Indicateurs clés : volume d'eau prélevé (m^3/an), volume recyclé (%), sites en zones de stress hydrique identifiés.

E4 — BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Habitats, espèces et services écosystémiques

Évalue les impacts sur la biodiversité : artificialisation des sols, déforestation, perturbation des habitats, impacts sur les espèces sauvages. S'aligne sur le cadre Kunming-Montréal (COP15, 2022) et son objectif 30x30 de protection de la nature. Matériel pour : agriculture, extraction minière, BTP, logistique. Indicateurs clés : surfaces artificialisées (ha), sites en zone sensible (aires protégées, zones humides), plan de restauration écologique.

E5 — RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Utilisation des ressources, déchets et circularité

Couvre la consommation de matières premières (renouvelables et non renouvelables), la production de déchets (dangereux et non dangereux), le taux de recyclage et les pratiques d'économie circulaire (éco-conception, réemploi, recyclage, réparation). Matériel pour tous les secteurs produisant des biens physiques. Indicateurs clés : tonnage de déchets produits par catégorie, taux de valorisation (%), part de matières recyclées dans les intrants (%).

S1 — STANDARD LE PLUS EXIGEANT EN DONNÉES RH — QUASI-UNIVERSEL

Conditions de travail, droits et bien-être des salariés

CE QUE CE STANDARD COUVRE

S1 couvre l'ensemble des aspects liés aux salariés de l'entreprise. Il est structuré en 5 domaines : (1) Conditions de travail (rémunération, temps de travail, sécurité de l'emploi) ; (2) Égalité de traitement (non-discrimination, égalité H/F, diversité, inclusion) ; (3) Droits des travailleurs (liberté syndicale, droit de grève, dialogue social) ; (4) Santé et sécurité au travail (accidents, maladies professionnelles, bien-être) ; (5) Équilibre travail/vie personnelle. C'est le standard qui génère le plus de demandes de données dans les questionnaires fournisseurs.

INDICATEURS PRIORITAIRES À COLLECTER

- Nombre total de salariés par type de contrat (CDI, CDD, temps partiel)
- Taux de fréquence des accidents du travail (TF = AT × 1 000 000 / heures travaillées)
- Taux de gravité des accidents du travail (TG = jours perdus × 1 000 / heures travaillées)
- Index égalité femmes-hommes (score /100 — obligatoire dès 50 salariés en France)
- Taux d'absentéisme annuel (%)
- Heures de formation par salarié et par an
- Taux de turnover (départs volontaires / effectif moyen)
- Rémunération médiane et ratio entre la rémunération la plus haute et la plus basse
- Pourcentage de salariés couverts par un accord collectif

CE QUE VOS CLIENTS VOUS DEMANDERONT

"Quel est votre taux d'accident du travail ?" — "Votre index égalité H/F est-il publié ?" — "Quelle est votre politique de formation ?" — "Comment gérez-vous les risques psychosociaux ?" — "Avez-vous un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle ?"

COMMENT SE PRÉPARER

1. Collecter les données RH existantes (DUERP, registre des AT, accord NAO, bilan social)
2. Calculer et publier les indicateurs manquants (TF, TG, index H/F)
3. Formaliser les politiques existantes (formation, prévention, égalité) dans un document consultable
4. Mettre en place un tableau de bord RH annuel pour disposer de données comparables dans le temps

S2 à S4 — Chaîne de valeur, communautés, consommateurs

S2 — TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR — CLEF POUR LES PME FOURNISSEURS

Conditions de travail chez vos fournisseurs et sous-traitants

S2 impose aux grandes entreprises d'évaluer les conditions de travail et les droits humains chez leurs propres fournisseurs et sous-traitants — c'est-à-dire chez vous. Il couvre les mêmes domaines que S1 mais appliqués à la chaîne d'approvisionnement : travail forcé, travail des enfants, liberté syndicale, conditions de sécurité, rémunération équitable. Indicateurs clés : pourcentage de fournisseurs évalués sur critères sociaux, nombre de non-conformités détectées et plans correctifs engagés. Ce standard justifie directement que vos clients vous envoient des questionnaires RSE structurés.

S3 — COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

Impacts sur les populations riveraines et locales

S3 évalue les impacts économiques, sociaux et environnementaux sur les communautés vivant à proximité des sites d'activité : nuisances (bruit, odeurs, pollution), accès aux ressources (eau, terres), développement économique local (emploi, formation), droits des populations autochtones si applicable. Principalement matériel pour les industries extractives, les grandes infrastructures, l'agriculture industrielle et les usines implantées en zones habitées. Indicateurs : mécanismes de dialogue avec les riverains, plaintes reçues et traitées, investissements dans le tissu local.

S4 — CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

Sécurité des produits, vie privée et accès équitable

S4 couvre les impacts sur les personnes qui utilisent les produits ou services de l'entreprise : sécurité et qualité des produits (incidents, rappels, normes), protection des données personnelles et vie privée, pratiques commerciales responsables (publicité trompeuse, ventes abusives), accessibilité pour les personnes vulnérables. Matériel pour les entreprises BtoC (e-commerce, grande distribution, banque, assurance, services numériques, santé, alimentation). Indicateurs : taux de satisfaction client, nombre de réclamations fondées, incidents de sécurité des produits déclarés.

Le standard le plus stratégique pour votre PME : S2

Si vous êtes fournisseur d'un grand groupe soumis à la CSRD, c'est via S2 que vos données RSE seront collectées et intégrées dans son rapport. Votre performance sociale (conditions de travail, droits humains, formation) est évaluée non seulement pour vous, mais pour alimenter le reporting de votre client. C'est pourquoi soigner S1 (votre propre personnel) est la meilleure façon d'anticiper les demandes S2 de vos donneurs d'ordre.

G1 — Conduite des affaires

G1 — QUASI-UNIVERSEL — COUVRE L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ DE L'ORGANISATION

Anti-corruption, éthique des affaires et protection des lanceurs d'alerte

CE QUE CE STANDARD COUVRE

G1 s'intéresse à la culture d'entreprise et aux pratiques de gouvernance qui garantissent que l'organisation conduit ses affaires de manière éthique et responsable. Il couvre 5 domaines : (1) Culture d'entreprise — valeurs, code de conduite, formation à l'éthique ; (2) Protection des lanceurs d'alerte — dispositifs de signalement, garanties de confidentialité et de non-représailles ; (3) Prévention de la corruption et des pots-de-vin — politique anti-corruption, due diligence, contrôles internes ; (4) Pratiques de lobbying — positions politiques et engagements sectoriels déclarés ; (5) Relations avec les fournisseurs et partenaires — délais de paiement, pratiques d'achat équitables.

INDICATEURS CLÉS À COLLECTER

- Existence d'un code de conduite ou charte éthique (oui/non + date de dernière mise à jour)
- Pourcentage du personnel formé à la politique anti-corruption
- Existence d'un dispositif d'alerte interne opérationnel (oui/non)
- Nombre d'incidents de corruption confirmés et sanctions appliquées
- Délai moyen de paiement des fournisseurs (jours) vs délai légal
- Nombre de contentieux significatifs liés à des pratiques commerciales déloyales

CE QUE VOS CLIENTS VOUS DEMANDERONT

"Avez-vous un code de conduite signé par la direction ?" — "Votre personnel est-il formé à l'anti-corruption ?" — "Avez-vous un dispositif d'alerte interne (loi Sapin 2) ?" — "Quels sont vos délais de paiement fournisseurs ?" — "Avez-vous été impliqué dans des affaires de corruption ou de pratiques déloyales au cours des 3 dernières années ?"

COMMENT SE PRÉPARER EN 4 ÉTAPES

1. Rédiger ou mettre à jour un code de conduite couvrant anti-corruption, cadeaux d'affaires et conflits d'intérêts
2. Former au moins les postes exposés (direction, commerciaux, acheteurs) — 1 session de 2h minimum
3. Mettre en place un canal d'alerte interne conforme à la loi Sapin 2 (obligatoire dès 50 salariés)
4. Documenter vos délais de paiement et votre politique de relations fournisseurs

Qui est soumis à la CSRD et quand

La CSRD s'applique progressivement selon la taille des entreprises. Même si votre PME n'est pas directement concernée, l'effet cascade via vos clients grands groupes est immédiat dès 2025.

1er rapport pour	Périmètre concerné	Critères et précisions
2025 (données 2024)	Grandes entreprises déjà soumises NFRD	Entreprises de plus de 500 salariés déjà soumises à la déclaration de performance extra-financière (DPEF). Environ 2 000 entreprises en France.
2026 (données 2025)	Grandes entreprises non soumises NFRD	Entreprises dépassant 2 des 3 seuils suivants : 250 salariés / 40 M€ de chiffre d'affaires / 20 M€ de total bilan. Environ 5 000 entreprises supplémentaires en France.
2027 (données 2026)	PME cotées en bourse	PME dont les titres sont admis sur un marché réglementé de l'UE. Standard simplifié VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs) applicable. Possibilité de dérogation jusqu'en 2028.
2028+ (données 2027)	PME non cotées (volontaire)	Application volontaire du standard VSME pour les PME non cotées souhaitant structurer leur démarche RSE ou répondre aux exigences de leurs clients. En cours de finalisation par l'EFRAG.

> **L'effet cascade pour les PME fournisseurs — dès maintenant**
> Les grandes entreprises soumises dès 2025 doivent documenter leur chaîne de valeur selon l'ESRS S2. Elles envoient dès aujourd'hui des questionnaires RSE à leurs fournisseurs PME. En 2026, cette vague s'amplifie avec 5 000 entreprises supplémentaires. Attendre d'y être obligé, c'est risquer d'être déréférencé avant même d'avoir reçu votre première injonction réglementaire.

LES ACTEURS CLÉS DE LA NORMALISATION ESRS

• EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) : rédige les standards ESRS pour la Commission
• ISSB (International Sustainability Standards Board) : standards internationaux IFRS S1 & S2 (climat, information générale) — complémentaires aux ESRS
• GRI (Global Reporting Initiative) : référentiel mondial de reporting RSE, très aligné avec les ESRS
• SBTi (Science Based Targets initiative) : valide les objectifs de réduction carbone alignés sur 1,5°C

PLAN D'ACTION

Se préparer aux ESRS en 5 étapes

Vous n'avez pas à publier un rapport CSRD complet pour répondre aux attentes de vos clients. Voici un plan d'action progressif, réaliste pour une PME, qui permet de couvrir l'essentiel des demandes en 6 à 12 mois.

01

Cartographier vos clients soumis à la CSRD

Identifiez parmi vos clients directs ceux qui publient (ou publieront) un rapport CSRD. Ce sont eux qui vous enverront des questionnaires. Contactez votre interlocuteur achats pour savoir quand et quelles données ils prévoient de vous demander. Cette étape vous permet de prioriser vos efforts.

02

Réaliser votre analyse de matérialité simplifiée

Listez vos 5 principaux impacts RSE (positifs et négatifs) et vos 3 principaux risques. Même informelle, cette analyse vous permettra de répondre aux questions ESRS 2 (Bloc IRO) et de prioriser vos actions. Notre diagnostic RSE gratuit peut vous y aider.

03

Collecter les données prioritaires (E1, S1, G1)

Commencez par les indicateurs les plus demandés : bilan carbone simplifié scope 1 & 2, taux d'accident du travail, index égalité H/F, consommation d'énergie. Ces données sont souvent disponibles dans vos systèmes RH, comptables ou techniques — il s'agit surtout de les centraliser.

04

Formaliser vos politiques RSE existantes

Vous avez probablement déjà des pratiques RSE mais elles ne sont pas documentées. Rédigez (ou faites rédiger) votre code de conduite, votre politique environnementale, votre politique de formation. Un document d'une page par thématique suffit pour commencer. Sans formalisation, vos pratiques n'existent pas aux yeux des questionnaires.

05

Mettre en place un suivi annuel et valoriser votre démarche

Créez un tableau de bord RSE simple (10-15 indicateurs, mis à jour annuellement) pour suivre vos progrès et disposer de données comparables d'une année sur l'autre. Communiquez proactivement à vos clients votre démarche RSE — c'est un argument commercial de différenciation croissant dans les appels d'offres.

Et maintenant ?

Les ESRS représentent un changement de paradigme : la RSE passe du déclaratif au mesurable, du volontaire au vérifiable. Les PME qui s'y préparent maintenant — même partiellement — transforment une contrainte en avantage concurrentiel durable.

La première étape concrète est de savoir où vous en êtes. Notre diagnostic RSE gratuit vous évalue sur 5 dimensions clés en 25 questions et identifie vos priorités ESRS-compatibles.

> Diagnostic RSE gratuit — Score sur 100, benchmark sectoriel, identification de vos enjeux matériels prioritaires, top 5 actions et feuille de route 12 mois. Résultat immédiat, sans engagement, sans compte à créer.
>
> perspectives-conseil.eu/diagnostic-rse

> Vous avez reçu un questionnaire ESRS de l'un de vos clients et ne savez pas comment y répondre ? Perspective(s) propose un accompagnement individuel pour préparer votre réponse et structurer votre dossier RSE fournisseur.
>
> perspectives-conseil.eu/consultation

Perspective(s) — Cabinet de Conseil RSE
contact@perspectives-conseil.eu
perspectives-conseil.eu

Document non contractuel — Perspective(s) 2026 — Reproduction autorisée avec mention de la source